



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cancer

Question écrite n° 43474

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur le programme national de lutte contre le cancer. Le cancer est en France la deuxième cause de mortalité. Le Gouvernement vient d'annoncer un plan global sur cinq ans visant à réduire le nombre de cancers par une prévention adaptée, en soulignant qu'il s'agissait d'une priorité de santé publique. L'intérêt est de généraliser au mieux les dépistages des cancers les plus courants : sein, col de l'utérus, rectum, colon, poumon,... afin de limiter les cancers de façon plus drastique. En conséquence, il lui demande quelles mesures seront mises en place dans le cadre des programmes de dépistage participant à la lutte contre les cancers.

Texte de la réponse

Avec 147 721 décès en 1996, les cancers représentent la deuxième cause de mortalité en France derrière les affections cardio-vasculaires, soit environ 28 % des décès. Le 1er février 2000 a été mis en place en France le Programme national de lutte contre le cancer qui, sur cinq ans, se propose de réduire les risques de cancer par une prévention adaptée, de généraliser des programmes de dépistage performant, de favoriser en permanence la qualité de la prise en charge, d'améliorer les conditions de vie et de garantir les droits des malades, de renforcer la surveillance épidémiologique et la recherche. Le Programme national de lutte contre le cancer prévoit de faire bénéficier cette année l'ensemble des femmes ayant entre cinquante et soixante-quatorze ans d'un dépistage organisé du cancer du sein, et, dans les trois ans, l'ensemble des femmes ayant entre vingt-cinq et soixante-cinq ans d'un dépistage organisé du cancer du col de l'utérus. Les personnes ayant entre cinquante et soixante-quatorze ans bénéficieront quant à elles d'un dépistage du cancer du colon-rectum. Ce programme garantira un égal accès de tous au dépistage organisé (mammographies, frottis, Hemocult II) ainsi que le suivi des personnes dépistées.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43474

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2000, page 1759

Réponse publiée le : 30 avril 2001, page 2641